

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 15 mai 2019

Date de l'annonce publique de la séance : 8 mai 2019

Date de la convocation des conseillers : 8 mai 2019

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Zigrand René, Groben Marc, échevins ; Boenigk Mareike, Hilger François, Loes Michel, Muller Fernand, Rehlinger Marc, conseillers.

Absent excusé : Schaus Tom

Point 4: Fixation d'un tarif pour la participation aux colonies de vacances.

Le conseil communal,

Considérant que la maison relais Préizerdaul organise chaque année des activités de vacances pour les élèves de l'école fondamentale Préizerdaul ;

Considérant que ces activités engendrent des coûts supplémentaires pour la commune, surtout pour le transport et l'hébergement lors de nuitées à l'extérieur dites hike ;

Vu la remarque de la Direction du Contrôle de la Comptabilité des Communes demandant une justification pour les recettes perçues à titre de participation des enfants aux frais relatifs aux colonies de vacances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

décide à l'unanimité

de fixer la participation aux frais engendrés par des séjours combinés avec une nuitée lors des activités de vacances à 25,00 € par enfant et par nuit.

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

*Pour extrait conforme,
Bettborn, le 16 juillet 2019*

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 82dx45afc

Votre réf.:

Dossier suivi par : Désirée ZILLI
Tél. 247-84645
E-mail desiree.zilli@mi.etat.lu



Commune de Préizerdaul
Monsieur le Bourgmestre
3, rue de la Mairie
L-8606 Bettborn

Luxembourg, le 31 juillet 2019

Objet : Fixation d'un tarif pour la participation aux colonies de vacances.
Délibération du conseil communal du 15 mai 2019.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 15 mai 2019 aux termes de laquelle le conseil communal de Préizerdaul a fixé un tarif pour la participation aux colonies de vacances.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Certificat de publication

Par la présente, il est certifié que le présent avis a été dûment publié et affiché pendant 8 jours du 9 août au 16 août 2019 inclus dans la rue de l'église à Bettborn, endroit usuel des affichages et qu'aucune réclamation n'a été présentée.

Bettborn, le 17 janvier 2020

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,



Bettborn, le 8 août 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que dans sa séance du 15 mai 2019, le Conseil Communal de la commune Préizerdaul a fixé un tarif pour la participation aux colonies de vacances.

Ladite délibération a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 31 juillet 2019.

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, le public peut prendre connaissance du texte intégral de la délibération à la maison communale, et elle devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche.

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,

